



Services de l'approvisionnement et des contrats
 30, rue Victoria
 Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
3	13 mars 2019
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECAT-RFP-18-0698	
Titre :	
Projet d'automatisation de la gestion du courrier (PAGC) – Machine de mise sous pli	
Date de clôture de la demande de proposition :	
18 mars 2019 à 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de	N° de tél.
Ashley Tran	819-939-1469

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Projet d'automatisation de la gestion du courrier (PAGC) – Machine de mise sous pli qui porte le numéro ECAT-RFP-18-0698 datée du 29 janvier 2019 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 7

Question :

Spécifications fonctionnelles souhaitables – paragraphe 8.01 i) être capable d'imprimer, notamment des codes à barres, ou d'apposer des étiquettes sur des enveloppes et des documents

Souhaitez-vous avoir un logiciel capable de traiter les documents **en amont** (avant l'impression) afin de les personnaliser et d'y ajouter des codes à barres intelligents tirés automatiquement de vos bases de données? Il s'agit d'un composant autonome pouvant être intégré à la solution, qui fonctionne indépendamment de la machine de mise sous pli et qui crée, avant l'impression, des codes à barres que la machine pourra lire après l'impression.

Réponse :

Il incombe au soumissionnaire de proposer une solution qui répond à toutes les exigences de la demande de propositions. Tant qu'il est en mesure de démontrer que la solution proposée respecte cette spécification fonctionnelle souhaitable, les points lui seront accordés. Veuillez consulter la partie 7, « Critères d'évaluation technique ».

2.2 Question No. 8

Question :

Spécifications fonctionnelles souhaitables – paragraphe 8.01 i) être capable d'imprimer, notamment des codes à barres, ou d'apposer des étiquettes sur des enveloppes et des documents

Souhaitez-vous que nous imprimions des documents complets ou que nous ajoutions uniquement des adresses et des codes à barres en surimpression sur des documents préimprimés?

- a) Pour des documents complets, voulez-vous un devis pour une solution d'impression de documents 8 ½ x 11 po ou autre? Il s'agirait d'une solution autonome.
- b) Dans le cas de documents préimprimés, quels renseignements voudriez-vous y ajouter, et où sur les documents en question? S'agit-il de documents d'une seule page ou bien d'encarts, et le cas échéant, sont-ils déjà insérés?

Réponse :

Il s'agit de surimpression uniquement (adresses, codes à barres, etc.).

2.3 Question No. 9

Question :

Spécifications fonctionnelles souhaitables – paragraphe 8.01 i) être capable d'imprimer, notamment des codes à barres, ou d'apposer des étiquettes sur des enveloppes et des documents

L'impression sur enveloppes se fait-elle après l'insertion? Par exemple : un document au nom de Justin Smith, au 1000 Dream Road, entre dans la machine, qui imprime alors le nom et l'adresse (code à barres) sur l'enveloppe extérieure.

Réponse :

Veuillez lire la réponse à la question 7, ci-dessus.

2.4 Question No. 10

Question :

Spécifications fonctionnelles souhaitables – paragraphe 8.01 i) être capable d'imprimer, notamment des codes à barres, ou d'apposer des étiquettes sur des enveloppes et des documents

Comme l'apposition d'étiquettes requière une technologie particulière, pouvez-vous préciser leur position sur les documents? Faudrait-il les apposer uniquement sur des enveloppes?

Réponse :

Comme pour l'impression, l'apposition d'étiquettes sert à ajouter une adresse ou un code à barres sur l'enveloppe et, si possible, sur au moins un des encarts.

2.5 Question No. 11

Question :

Spécifications fonctionnelles souhaitables – paragraphe 8.01 e) comprendre un logiciel de gestion des adresses

Comme le logiciel de gestion des adresses est un produit autonome qui fonctionne indépendamment de la solution de pliage et d'insertion, doit-il faire partie de la solution?

Réponse :

Veillez lire la réponse à la question 7, ci-dessus.

2.6 Question No. 12

Question :

Il est question de volume à certains endroits. Faut-il supposer que toutes les troussees (et pas seulement celles qui seront postées) devront être insérées?

Réponse :

Non, seules les troussees à poster devront être insérées. Veuillez consulter la section 4.03 de l'annexe A, « Énoncé des travaux », de la partie 6, « Contrat subséquent ».

2.7 Question No. 13

Question :

Le volume maximal attendu est-il supérieur à 500 000 insertions par envoi postal ou élection?

Réponse :

Veillez lire la réponse à la question 12, ci-dessus.

2.8 Question No. 14

Question :

Le délai minimal accordé pour l'insertion sera-t-il de 36 jours?

Réponse :

Non, le délai n'a pas encore été fixé.

2.9 Question No. 15

Question :

Au sujet de l'application en question, quelles sont les dimensions réelles (Lo x La) des enveloppes n° 11 utilisées?

Réponse :

Veillez lire la réponse à la question 1 de la modification 1.

2.10 Question No. 16

Question :

Nous demandons un délai de deux semaines pour nous donner le temps d'écrire notre proposition.

Réponse :

À l'heure actuelle, Élections Canada prolongera la date de clôture de la DP de quelques jours, mais pas pour les deux semaines complètes demandées. La DP est modifiée conformément à la section 3.1 de la présente modification.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification de la Date de clôture de la demande de proposition sur la page de couverture

Par la présente, la Date de clôture de la demande de proposition est modifiée et doit être lue dans son intégralité comme suit :

18 mars 2019 à 14 h (heure de Gatineau)